

■ **G. et I. Cubukcu**, à Genève, CH-660-0290006-5, exploitation d'un café-restaurant (FOSC du 22.01.2007, p. 8). La société est dissoute par suite de faillite prononcée par jugement du Tribunal de première instance du 02.08.2007. Par conséquent sa raison de commerce devient: **G. et I. Cubukcu, en liquidation**.

Journal no 13012 du 10.10.2007
(04157368 / CH-660.0.290.006-5)